



COMITE DES ALPES DE RUGBY

BULLETIN OFFICIEL N ° 6 DU 20 octobre 2015

Accueil du
lundi au
vendredi
de 10 h 00
à 18 h 00

Sommaire

- P. 2/3 [Communiqué du Secrétaire Général](#)
Responsabilité du Dirigeant
- P. 4/5 [Préparation du projet de développement 2016/2020](#)
- P. 6/7 [Le Comité des Alpes recrute des représentants Fédéraux](#)
(Directeurs de matchs)
- P. 8 [Communiqué de Philippe MARGUIN, D.T.A.](#)
Rappel en cas de changement d'horaire ou de lieu de rencontre
- UNITE SPORTIVE**
- P.9/10/11 [Moins de 16/17 ans , rassemblement préparatoire \(match Drôme-Ardèche- Alpes le 25/10/15 à LA VOULTE\) mercredi 21 octobre 2015 à MONTBONNOT](#)
- P. 12/13/14 [Moins de 15 ans, Centre Entraînement Territorial \(CET\) mixte, du lundi 26 au mardi 27 octobre 2015 à la Maison du Rugby à MONTBONNOT](#)
- COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE**
- P. 15 [Compte-rendu Orange Rugby Challenge](#)
- COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE**
- P. 16 [Formation certification M 6](#)
- P. 17/18 [Validation des passeports individuels AVANTS U14 M, U15 F, U18 F](#)
Passage à XI pour les U 14
- Voir **en annexe nouvelle fiche de suspicion de commotion**
(annule et remplace la précédente)

Communiqué du Secrétaire Général

Responsabilité des Dirigeants

Le déroulement de certains évènements et la remontée de faits régionaux ou nationaux, m'incitent à attirer votre attention sur quelques aspects de fonctionnement.

Transports effectués par un bénévole (parents ou tiers)

► **vérifier systématiquement la possession du permis de conduire et l'attestation d'assurance du véhicule**

De manière générale, l'association est tenue à une obligation contractuelle de surveillance vis-à-vis des enfants dont celle-ci a la charge. Cette obligation apparaît comme étant très souvent une obligation de résultat (article 1147 du Code civil).

*Lorsqu'un bénévole utilise son véhicule personnel, il n'existe aucune réglementation particulière dans le cadre de l'activité d'une association sportive. Il va de soi que le conducteur **doit avoir souscrit une assurance, couvrant au minimum les conséquences des dommages causés aux tiers par sa conduite** (article L.211-1 du Code des assurances), et respecter scrupuleusement le Code de la route. Le conducteur doit notamment veiller personnellement au respect de l'obligation de porter la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière (article R.412-2 du Code de la route).*

En cas d'accident de la circulation, à l'occasion d'un transport d'enfants par un bénévole, c'est la responsabilité civile du conducteur qui est engagée en raison des dommages corporels et matériels ainsi provoqués.

*Cela signifie que le conducteur est donc couvert pour ce type de situation dans le cadre de son contrat d'assurance automobile, mais surtout que **le transport n'est jamais inclus dans l'assurance de la licence sportive.***

*Cependant, dans la mesure où ce type de déplacement se renouvelle régulièrement tout au long de la saison de championnat, **il est possible pour l'association de contracter une assurance pour le transport des enfants avec les véhicules des parents. L'assurance de l'association permet alors de couvrir tous les véhicules utilisés par les parents pendant le temps du transport.***

La situation devient plus complexe en cas de prêt de véhicule à une autre personne. En effet, le contrat d'assurance de la personne qui prête son véhicule peut contenir des clauses restrictives n'autorisant pas la conduite du véhicule par une autre personne.

Dans cette hypothèse, le simple fait de signer une décharge de responsabilité n'aurait aucune valeur, car il n'est pas possible de se dégager par avance de sa responsabilité.

Gestion des rencontres : Rappel des obligations du Président et du capitaine

➡ **Le Président est responsable du bon déroulement de la manifestation : (article 412 Titre IV)**

- L'organisateur a la responsabilité de la bonne tenue du public ainsi que de la protection des arbitres , des juges de touche, des délégués, des directeurs de matchs, des joueurs et des officiels pendant et après la rencontre....

-Le Président recevant ou son délégataire **est rendu responsable** en cas de non-assistance aux officiels de matchs jusqu'au départ effectif du stade ce ceux-ci.

➡ **-Le rôle du capitaine d'équipe (extrait art 414)**

Il a obligation de raccompagner l'arbitre à son vestiaire après la rencontre.



PREPARATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT 2016/2020

Le Comité des Alpes et ses représentants souhaitent associer le plus grand nombre d'acteurs à la préparation du **projet de développement 2016 -2020**.

Aussi, en fonction de vos centres d'intérêts, de vos sensibilités, il vous appartient de choisir les thèmes pour lesquels vous souhaiteriez apporter une contribution.

L'objectif :

A partir des bilans effectués, proposer les axes prioritaires 2016/2020.

Mode de travail :

Les travaux se font sous la conduite des responsables de commissions et de domaines actuels et sous le pilotage d'un binôme élu-salarié.

Il faut compter 2 à 3 réunions étalées de novembre 2016 à mars 2017.

Les chantiers proposés :

Fonctionnement	P.Gerbier- Daniel Laboret
Organisation –fonctionnement interne	Communication interne –relations élus /salariés
Fonctionnement Commissions régaliennes	

Développement des ressources financières	M Lieudenot-G Celli
Partenariat	Activité commerciale
Evènements	Communication externe

Définition de la politique sportive	J Gardon- L Molinie –P Grange
Détection	Sélections
Formation éducateurs	CEL

Accompagnement des clubs	F. Pourcel- Y .Chenal
Accompagnement des clubs -professionnalisation	Formation diplômante (BP)
Formation bénévoles	

[Retour Sommaire](#)

Préparation du projet de développement 2016-2020

Promotion Développement	J. Selva –Françoise Civeyrac
Nouvelles pratiques –rugby 5 –rugby VII	Rugby scolaire
Prévention santé-sécurité	Cohésion sociale -Féminines



**N'hésitez pas à proposer votre candidature
à Yves Chenal**

yves.chenal@club-internet.fr

06. 20 .91. 19. 67

**En spécifiant simplement le chantier
qui vous intéresse...**

**Réponse souhaitée
avant le 28 octobre 2015**

Vous souhaitez donner un nouveau sens à votre engagement pour le Rugby...

Vous êtes dirigeants ...
joueurs ... arbitres en fin
de carrière

LE COMITE DES ALPES RECRUTE DES REPRESENTANTS FEDERAUX (ex Directeurs de matchs)

Les enjeux pour la vie de notre Comité:

Permettre aux rencontres de se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité, de lutte contre la violence ou contre les incivilités.

Optimiser le traitement des obligations administratives

Pouvoir couvrir des rencontres des compétitions territoriales (Seniors –jeunes) et fédérales.

Les objectifs :

Renouveler le corps de **Représentants fédéraux 3** qui prennent en charge les rencontres de Jeunes ou de séries.

Ils constitueront l'antichambre des Représentants fédéraux 2 et 1. (Rencontres de Fédérales). En effet, en fonction des quotas de places qui se libèrent, et surtout en fonction du niveau, ils pourront prétendre, dans un délai minimum de 2 ans, à un poste de ces catégories.

Pour cela, ils seront soumis à un contrôle de connaissances, suivi d'un entretien.

Rôle et missions :

Les missions du représentant fédéral s'exercent avant, pendant et après la rencontre. Elles sont définies par l'article 421-5 des règlements généraux de la FFR.

Fonctionnement :

Ils sont placés sous la responsabilité du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint Robert CARINCOTTE.

Ils seront affectés sur des rencontres se déroulant à proximité de leur lieu de domicile.

Un défraiement de 50€ est prévu pour chaque rencontre.

Moyens d'accompagnement :

-une formation d'une demi-journée.

- une animation périodique.

-un tutorat à travers nos Représentants Fédéraux.

Profil :

Rigueur –capacité relationnelle – sens de l'autorité.

Portez vous candidat en remplissant le questionnaire joint et en l'adressant avant le 30 novembre 2015 Par courrier à la Maison du Rugby -150 Allée Pré de l'Eau -38330-MONTBONNOT ST MARTIN Par courriel : yves.chenal@club-internet.fr

Renseignements : 06.20.91.19.67 (Yves Chenal) 06.11.96.51.59 (Robert Carincotte)

[Retour Sommaire](#)

FICHE DE CANDIDATURE - DIRECTEURS DE MATCHS

Nom-Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Club d'affiliation :

Fonctions exercée au service du rugby :

- Educateur -Entraîneur : nombre d'années =
- Arbitres nombres d'années =
- Dirigeant : nombres d'années =
- Joueur : nombres d'années =

Renseignements complémentaires :

A renvoyer avant le 30 novembre 2015

Par courrier à la Maison du Rugby -150 Allée Pré de l'Eau -38330-MONTBONNOT ST MARTIN
Par courriel : yves.chenal@club-internet.fr



COMMUNICATION DE Philippe MARGUIN – DTA

■ Rappel en cas de changement d'horaire ou de lieu d'une rencontre

Le Comité des Alpes et les personnes chargées des désignations réalisent ces dernières en s'appuyant sur les horaires officiels définis dans les règlements généraux de la FFR.

Si le club organisateur décide de modifier le lieu ou l'horaire il doit en informer lui-même, le club adverse ainsi que **tous les officiels de match concernés le plus rapidement possible.**



Le fait d'envoyer ces informations au Comité des Alpes ne suffit pas.

Merci.

**Le Délégué Territorial des Arbitres
Philippe MARGUIN**

UNITE SPORTIVE

MOINS DE 16 /17 ANS dimanche 25 octobre 2015 DROME-ARDECHE-ALPES à LA VOULTE

Un rassemblement **MOINS DE 16/17 ANS** à l'issue duquel seront constituées les équipes des Alpes qui rencontreront le Comité de Drôme-Ardèche, le dimanche 25 octobre 2015 à LA VOULTE (Comité DROME-ARDECHE) est prévu le :

Mercredi 21 octobre 2015

Terrain de MONTBONNOT (150 allée du Pré de l'eau, le Grand Champ)

Terrain / MOINS DE 17 ANS
De 14 h 00 à 15 h 30

Terrain : MOINS DE 16 ANS
De 15 h 45 à 17 h 15

Votre présence est **obligatoire** afin que nous puissions nous préparer dans des conditions optimales.

Rendez-vous au stade à 13 h 45

Déplacement Véhicule personnel, co-voiturage aller et retour

Prévoir :

- Equipement personnel de terrain et d'entraînement avec élastoplaste
- Crampons terrain synthétique
- une bouteille d'eau

Documents obligatoires

(Si non rendus ces documents vous seront demandés à votre arrivée)

PHOTOCOPIE DE VOTRE LICENCE

(sauf si rendue au stage de l'ALPE D'HUEZ)

FICHE SANITAIRE

(sauf si rendue au stage de l'ALPE D'HUEZ)

Nous comptons sur vous.....

Merci de confirmer votre participation (à réception)

A Ludovic MOLINIE

06-47-57-18-46

Par SMS, n'oubliez pas de préciser votre nom

**U16 ans
Rassemblement
du 21/10/15**

NOM	PRENOM	CLUB
BERRUYER	JEAN BAPTISTE	FCG
MORELLET	KYLLIAN	BIBS
VERDUNO	MATTHIAS	FCG
SARRAGALLET	MATHIS	FCG
BYTYQI	SAMI	ANNEMASSE
MONTAGNE	REGIS	FCG
PRIME	GAYLOR	SMS
CHRISTIANNE	ARTHUR	FCG
CLANET	QUENTIN	SOC
MACLET	JULIEN	BIBS
SEVIN	THOMAS	FCG
LEFEVRE	ENZO	FCG
SERRAFINO	IGOR	FCG
GIMENEZ	YANIS	FCG
MEISENER	LUCAS	THONON
MOREL-FILLON	ANTONIN	GUC
FABIANI	MATHEO	SOUA
NADI	LOUNES	FCG
DAVID	LUC	FCG
GERIN	AURELIEN	FCG
LEO	SAVINO	GUC
MORENO	THIBAUT	FCG
GRITTI	KEVIN	FCG
JACOTOT	JANIS	FCG
RICHARD	OSCAR	GUC
BOHM	TOBIAS	FCG
CONA	ENZO	SO VOIRON
HULLEU	NATHANEL	RCFMB
BIT	VICTOR	LE MOLE
FRIEDRICH	ULYSSE	FCG
BENYELLOUL	Nessim	FCG
VITTET	Armand	FCS RUMILLY (blessé)
CHEVALLIER	Lilian	RC TOUVET PONCHARRA
COING	Guillaume	GUC
PONDERANT	Brice	FC GRENOBLE
SPOSITO	Tom	FC GRENOBLE

Cette liste évolue en fonction des réponses apportées à Ludovic MOLINIE

Mise à jour le 20 octobre 2015

[Retour Sommaire](#)

NOM	PRENOM	CLUB
AJELLO	MARVIN	FCG
ARSLAN	AMETH	RC FAUCIGNY MONT BLANC
CHAVANEL	THIMOTHE	SOV
DE BENEDETTIS	WAYAN	FCG
ERGUL	ATTILA	SOUA
FANDRE	CHARLES	GUC
GRITTI	ALESSIO	AIX
DUMONT	MAXIME	FCS RUMILLY
MELOT	JEAN-ALAIN	FCG
NICASTRO	ALEXANDRE	AIX
LENOTTE	EDOUARD	US ANNECY
MAGELLAN	TIBO	FCG
RAMAZ	RAPHAEL	FCS RUMILLY
BORTALOTO	JULIEN	US ANNECY
MEOT	TOM	AIX
NIETO	ANTHONY	ALE
BENTELDJOUNE	ADLEN	SOUA
DESSAUVAGES	QUENTIN	RC ANNECY LE VIEUX
SCHIFERDECKER	LEO	USM
BIONNET	MATTHIEU	US ANNECY
BLANC	MATTHIEU	GUC
CUTILLO	FABIEN	SOV
LEO	DYLAN	GUC
PLANTARD	BASTIEN	AIX
CARTIER	BENJAMIN	FCS RUMILLY
GUGLIELMI	BAPTISTE	USM
PEYRAUD	NICOLAS	FCG
VITTOZ BILLARD	QUENTIN	FCG
GOMES	QUENTIN	SOV
HEMERY	MATHIEU	FCG
RAMBAUD	LOUKA	US ANNECY
BONNET-GAMARD	SCOTT	SOV
BONTRON	ARTHUR	AIX
DURIEUX	SAM	FCS RUMILLY
GAY	MATHYS	US ANNECY
DEJOUX	KALOU	FCG
GRANDPAUL	ROBIN	USM
LAURENT	RAYAN	FCG
MONTEIRO	MATTHIS	FCS RUMILLY
PRATABUY	MAXIME	SOUA
TRIBONDEAU	EMILE	AIX
VELER	TIM	SOV
BELLON	HUGO	FCG
CHIRI	CYPRIEN	FCS RUMILLY
MARTINEZ	MICKEL	FCG
NICOLAS	PIERRE	FCG
PIAT	SAMUEL	GUC
WILLEMS	CHARLES	US ANNECY
CAPIZZI	THOMAS	SOV
CAPUOZZO	ANGE	FCG
TROTTA	THIBAUT	USM

U17 ans
Rassemblement
du 21/10/15

Mise à jour le 20 octobre 2015

Cette liste évolue en fonction des réponses apportées à Ludovic MOLINIE

[Retour Sommaire](#)

MOINS DE 15 ANS

Centre Entraînement Territorial

Moins de 15 ans.

Un Centre Entraînement Territorial **Moins de 15 ans**, aura lieu :
du Lundi 26 au mardi 27 octobre 2015
Maison du Rugby, le grand champ, 150 allée du pré de l'eau
à MONTBONNOT ST MARTIN

Lundi 26 octobre 2015

Début du stage

09 H 30 : Rendez-vous à la Maison du Rugby
Entraînement terrain MONTBONNOT ST MARTIN
12 H 00 : Repas
Reprise séance terrain
Collation

Le groupe sera hébergé :

Hôtel CAMPANILE à ST MARTIN D'HERES

Mardi 27 octobre 2015 : Même programme

16 h 30 : **Fin du stage**

Déplacement :

Il s'effectuera en voiture personnelle (aller et retour), pas de car mis en place, envisager co-voiturage.

Le staff technique reste à ton écoute pour tout complément d'information.

Prévoir :

- Equipement personnel de terrain et d'entraînement **avec élastoplaste**
- Crampons pour **terrain synthétique**
- Une bouteille d'eau
- Photocopie recto/verso de la licence 2015/2016
- Une photo récente
- **Fiche sanitaire (jointe) sauf si restituée stage précédent**

Merci de confirmer par retour

▶ **Pour les joueurs**
auprès de Ludovic MOLINIE
06-47-57-18-46

▶ **Pour les joueuses**
auprès de Fred POURCEL
06-75-94-26-06

➡ **Par SMS : Préciser votre nom**

Réunion de présentation pour les parents
le lundi 26 octobre 2015 à 9 h 45 à la Maison du Rugby

[Retour Sommaire](#)

**CET MOINS DE 15 ANS LUNDI 26 ET MARDI 27 OCTOBRE 2015
A MONTBONNOT ST MARTIN**



CLUB	NOM	PRENOM
R C ST LAURENT DU PONT	BUISSIERE	MARIE AMELIE
RUGBY DU CANTON DE LA VALDAINE	EYDELON MONTAL	LYDIE
RUGBY SASSENAGE ISERE	MOREAU	NOELYSE
R C ST LAURENT DU PONT	NATTER	ELODIE
HAUTE SAVOIE	POIRRIER	OREANE
C S GRESIVAUDAN BELLEDONNE	TURC	JULIA
SAINT MARTIN D HERES RUGBY	GARDEN	LUCIE
RUGBY CLUB LE MOLE	PALUMBO	JULIE

MOINS DE 15 ANS CET LUNDI 26 ET MARDI 27 OCTOBRE 2015

NOM	PRENOM	CLUB
BENYELLOUL	Nessim	FCG
VITTET	Armand	FCS RUMILLY
STRIPPOLI	Pierre	FC GRENOBLE
CHEVALLIER	Lilian	RC TOUVET PONCHARRA
COING	Guillaume	GUC
FONTAINE	Pablo	UA COTOISE
LOSI	Richard	FC GRENOBLE
TACHE	Nathan	CSGB
GUILLAUMOND	Victor	FC GRENOBLE
BOUAFFOU	Mattéo	US MONTMELIAN
DERRIEN	Ronan	FC GRENOBLE
MENISSIER	Come	FCG
CHARLES	Clément	RCFAUCIGNY MONT BLANC
GUIMET	Morgan	FC GRENOBLE
DUCHAUX	Mathias	FC GRENOBLE
CARTIER –	Antoine	FC GRENOBLE
PONDERANT	Brice	FC GRENOBLE
REYNIER	Benjamin	FCSR
SPOSITO	Tom	FC GRENOBLE
GRANON	Adrien	FC GRENOBLE
MICOUD	Simon	BIBS

COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE

ORANGE RUGBY CHALLENGE DEPARTEMENTAL Compte-rendu

Date : Mercredi 14 Octobre 2015

Lieu : Annecy le Vieux

Clubs présents :

ANNECY (2 équipes Garçons) – ANNECY LE VIEUX (2 équipes) – FAUCIGNY (2 équipes) – FAVERGES (2 équipes) – RUMILLY (2 équipes) –

ST JULIEN (1 équipe) – THONES (3 équipes) – THONON (4 équipes) 1 équipe filles Barbarians

TOTAL : 19 équipes

Absents : ANNEMASSE – LE MOLE - MEYTHET

Encadrement : Bruno DURET CRT 74, Philippe MARGUIN CRT 74, les éducateurs et les accompagnants des clubs présents.

RESULTATS

1	THONON 4
2	ANNECY LE VX 1
3	ANNECY 1
4	FAVERGES 1
5	RUMILLY 1
6	THONON 2
7	THONES 1
8	FAVERGES 2
9	RUMILLY 2
10	ANNECY LE VX 2
11	Barbarians Filles
12	THONON 3
13	ANNECY 2
14	FAUCIGNY 1
15	THONES 2
16	THONES 3
17	ST JULIEN
18	FAUCIGNY 2
19	THONON 1

Le nombre de qualifiés pour le Territorial sera défini au prorata du nombre d'équipes engagées dans les autres Comités Départementaux. Le territorial se déroulera le **mercredi 2 Décembre** (lieu à confirmer).

Un grand merci aux éducateurs qui ont accompagné les joueuses et joueurs, félicitations à toutes les joueuses et à tous les joueurs pour leur investissement dans cette compétition.

Enfin un grand merci au club d'ANNECY LE VIEUX pour son accueil.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

FORMATION CERTIFICATION M6

Le CD 38 organisera la session de certification M6 :

Le : **Samedi 28 novembre 2015 de 9 h à 12 h sur le site du RC CHARTREUSE NERON**

Stade de la mairie, 4 rue des mails, 38120 St Egrève.

Programme de la Formation

08 h 45 : Accueil

09 h 00 : Début formation /

Apport théorique en salle

- Connaissance Public M6
- Démarche d'apprentissage
- Situations d'entraînements

10 h 00 : Travail de groupe

- Construction séance type

10 h 30 – 11 h 30

- Séquence terrain avec public support M6 RCCN

11 h 30 – 12 h 00

- Retour sur matinée formation

Les inscriptions sont à faire

avant le 25 novembre 2015

auprès de

L.Enselmoz CT isère : namoz@orange.fr

Comité Isère Sud : cd38rugby@orange.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE



VALIDATION des PASSEPORTS individuels AVANTS U14 M, U15 F, U18 F

Rappel de la procédure:

1° Vous devez remplir la fiche individuelle première partie ainsi que le tableau Excel attaché.

2° Lorsque vous êtes prêts:

- Prendre rendez-vous avec votre évaluateur

Afin de POUVOIR RETOURNER le fichier EXCEL **AVANT le 7 novembre 2015 18H00** (cf tableau CLUB EVALUATEUR).

3° Informer le cd38rugbyformation@laposte.net de la date, lieu et horaire de passage des passeports (même pour les clubs qui le font en "interne").

4° Le jour de l'évaluation,

- Présenter à l'évaluateur la fiche individuelle de chaque joueur remplie sur la première partie, avec le nom recto verso.

5° Remplir la suite du tableau Excel au fur et à mesure car l'évaluateur GARDERA LES FICHES PAPIER après l'évaluation, et les fera parvenir au cd38.

SURTOUT, LAISSEZ FAIRE LE CALCUL AUTOMATIQUE

6° Envoyer le tableau Excel rempli à cd38rugbyformation@laposte.net. **AVANT LE 7 NOVEMBRE 2015 18H00**

Pour plus d'info sur le passeport en lui même :

<https://www.ffr.fr/Au-coeur-du-jeu/Jouer-Se-preparerer/Ecole-de-Rugby2/Ecole-de-Rugby-Protocole-du-joueur-de-devant>



COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Passage à XV pour les U14

Pour pouvoir jouer à XV, vos équipes de U14 doivent satisfaire aux exigences suivantes :

Pour tous :

Avoir une licence en cours de validité.

Pour vos joueurs :

- 1° Avoir validé vos passeports joueurs de devant.
- 2° Avoir validé au moins passeports jeunes arbitres.

Pour vos éducateurs :

- 1° Etre titulaire d'un brevet fédéral jeune.
- 2° Avoir validé la journée sécurité.
- 3° Avoir participé au Centre de Perfectionnement Arbitrage, ou avoir validé la Licence en Capacité d'Arbitrage. (L.C.A).
- 4° Avoir validé la journée CPS 1ères lignes.

A l'issue des vérifications de tous les impératifs, le CD 38 éditera un passeport équipe passage à XV qu'il faudra être en capacité de produire à chaque match.



**A tous les Responsables
EDR + M12 du CD38**

*Voir en annexe du Bulletin Officiel
la **nouvelle fiche de suspicion de commotion**
(remplace toute version antérieure à la date du 07/10/15)*